



Dossier d'Inscription

- ACSE 1
 ACD 1 (ex APV)
 GEMEAU 1

LEGTA Hector Serres
2915 Route des Barthes - 40180 Oeyreluy
Tél. 05 58 98 70 33 – fax 05 58 98 75 22 <https://agricampus40.fr/>

■ Etat civil de l'étudiant		Sexe	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M
NOM	Tous les prénoms de l'état civil			
Né (e) le :	Commune de naissance	Dépt		
Adresse				
Code postal	Commune			
☎ fixe :	☎ portable de l'élève :			
e-mail (obligatoire)				
N° de sécurité sociale (inscrit sur votre carte vitale commence par 1 ou 2) :				
Autorise : - la communication de ces coordonnées à nos différents services : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
- la prise de photo à la rentrée pour la réalisation du trombinoscope via Pronote : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
N° RNI (Répertoire National Identifiant Elève) ou INE – 9 chiffres + 2 lettres :				
Régime : <input type="checkbox"/> Interne <input type="checkbox"/> ½ Pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe				
Langue vivante : <input type="checkbox"/> anglais				

Situation de famille des parents de l'étudiant (compléter impérativement les 2 parents responsables)	
Responsable 1 : Père ou mère	Responsable 2 : Père ou mère ou autre responsable (tuteur...)
<input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf(ve)	<input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> concubinage <input type="checkbox"/> séparé(e) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> pacsé(e) <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf(ve)
Nom _____ Prénom _____	Nom _____ Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
Code postal _____ Commune _____	Code postal _____ Commune _____
☎ domicile _____ ☎ portable _____	☎ domicile _____ ☎ portable _____
Mail _____ (obligatoire)	Mail _____ (obligatoire)
Situation professionnelle <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> retraite	Situation professionnelle <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> chômage <input type="checkbox"/> retraite
Profession : _____	Profession : _____
Nom employeur _____	Nom employeur _____
Adresse _____	Adresse _____
Tél _____	Tél _____

En cas d'absence et d'urgence, indiquer le(s) nom(s) des personnes pouvant être contactées :

Nom et prénom :

N° tél. fixe :

Portable : _____

Lien de parenté : _____

■ Cours scolaire

Nom du dernier établissement fréquenté : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____ Commune : _____

Classe : _____ Diplôme obtenu : _____

Option _____ Année d'obtention _____

■ Autorisation

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) : _____

agissant en qualité : père mère tuteur (trice)

responsable légal de (nom/prénom de l'étudiant) : _____ Classe de _____

autorise la communication de mes coordonnées à nos différents services :

oui non

■ Véhicule utilisé par l'étudiant

un 2 roues à moteur → modèle Immatriculation

une voiture → modèle Immatriculation..... Couleur.....



Engagement du ou des parent(s) et de l'élève ou l'étudiant

Nous soussignons : responsable légal 1 :
responsable légal 2 :
Elève ou étudiant :

Reconnaissons avoir pris connaissance :

- de l'ensemble des pièces du dossier. Nous certifions sur l'honneur les renseignements précisés sur ce document et nous nous engageons à signaler par courrier et sans délai à l'établissement toutes les modifications d'informations qui pourraient survenir durant l'année scolaire,
- des règlements intérieurs du LEGTA Hector Serres, du service annexe d'hébergement et restauration, de l'exploitation agricole (disponibles sur le site web : <https://agricampus40.fr/>)
- de la charte d'utilisation du matériel informatique et d'Internet de l'EPLEFPA des Landes, site de DAX, et avoir été informés que des dispositions techniques ont été prises afin de vérifier que l'usage du réseau informatique est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte (contrôle effectué lors des connexions, suivi de l'utilisation des différents postes et des connexions Internet).
- nous nous engageons à payer la pension (internat – ½ pension) pendant la durée de la scolarité, ainsi que les frais divers à prendre en charge, conformément au tarif en vigueur. A défaut de paiement, nous nous exposons à des poursuites pour le recouvrement conformément à la réglementation en vigueur,
- pour les étudiants et élèves majeurs, nous autorisons l'établissement à communiquer toutes les correspondances les concernant à leurs responsables légaux. (cf. circulaire n°74-325 du 13 septembre 1974),
- du droit de l'étudiant et de l'élève majeur à apposer sa signature sur les documents scolaires le concernant et ce, à la date anniversaire de sa majorité (billet d'absence, autorisation de sortie...),
- de la dématérialisation des bulletins scolaires et du certificat de scolarité qui seront disponibles sur l'espace parents de Pronote.

Certifions exact les renseignements précisés sur l'ensemble des documents.

A : le :

Signature du ou des responsable(s) légal(aux)

Signature de l'élève ou étudiant

Pièces à joindre au dossier d'inscription

(ne pas cocher : cases réservées à l'administration)

- photocopie de la carte d'identité **recto-verso**
- si obtention du Bac, **copie de votre relevé des notes du Bac**.(obligatoire pour votre inscription)
- l'attestation scolaire et extra scolaire fournie par votre assureur pour l'année scolaire (à remettre à la rentrée au plus tard)
- fiche intendance et comptable
- le formulaire « **mandat de prélèvement SEPA** » rempli et signé (voir notice jointe), si vous choisissez la procédure de prélèvement automatique » pour le paiement de la pension ou demi-pension et de frais divers.
- Bourse CROUS 2023** : Joindre obligatoirement la notification d'accord ou de rejet de bourse. **Si vous n'avez pas la notification, l'accusé de réception du dossier adressé par le CROUS**
- extrait du jugement ou tout autre document (séparation, divorce, placement ou autre)
- EXEAT (Certificat de fin de scolarité)
- dossier médical sous pli confidentiel
- coupons-réponses au voyage d'étude « Bassin Versant »

La personne morale l'EPLFPA des Landes Agricampus40 est le responsable du traitement des données collectées au moyen du présent formulaire. Les données à caractère personnel collectées dans le dossier d'inscription sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence. Ces données font l'objet des traitements principaux nécessaires à, la gestion de l'inscription dans l'établissement, la gestion administrative et comptable, la gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, sorties, voyages...), l'utilisation d'outils de travail informatisés (ordinateurs pédagogiques, impression, ...), l'utilisation d'applications pour la scolarité : Lycée connecté, Pronote, E-sidoc, Pix,.. , le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP, PPRE...), l'inscription aux examens, la gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.

Elles font l'objet d'un traitement informatique conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), UE 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018. La Loi Informatique et Libertés de 1978 a été modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 afin d'adapter certaines de ses dispositions au RGPD. Elles sont destinées exclusivement aux interlocuteurs en charges de la gestion de suivi scolaire de votre enfant. L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement. Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15,16, 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Ces démarches sont à effectuer auprès de notre DPO par courriel à l'adresse électronique suivante : dpd-ea.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



**LEGTA Hector Serres
2915 Route des Barthes
40180 Oeyreluy**

Destinataires :

tél. 05 58 98 70 33

fax 05 58 98 75 22

legta.dax@educagri.fr

www.formagri40.com

**Courrier d'information
À envoyer aux familles**

Nos Réf. : SV/SP

Date : 19/06/2023

Objet : Voyage bassin versant

Madame, Monsieur,

Vous êtes admis(e) en BTSA GEMEAU au LEGTA Hector SERRES de Dax.

Dans le cadre de cette formation, nous organisons un voyage d'une semaine sur l'approche globale du bassin versant du gave d'Oloron du 04 au 08 septembre 2023. Nous nous intéresserons aux métiers liés au secteur de l'eau dans ce territoire bien particulier des Pyrénées Atlantiques.

Le programme prévisionnel est le suivant :

04/09/23	Matin : Accueil des étudiants au lycée (horaire précisé sur le document de rentrée) Après midi : Présentation du bassin versant, de la semaine. Travail sur les cartes pour découvrir le territoire.
05/09/23	08.15 Départ du lycée. Arrivée au gîte communal Le Larrayou à Issor ; Installation ; consignes ; pique-nique. 13.30 Syndicat Mixte de Bassin Versant des Gaves D'Oloron et d'Aspe : visite sur le thème des rivières . Retour au gîte pour repas et nuitée.
06/09/23	08.15 Régie d'Oloron sur le thème de l'eau Potable : visite du site de prise d'eau et d'un château d'eau . Pique nique à Oloron. 14.00 EDF : visite de l'usine hydroélectrique de Soeix . 16.00 Agriculteur irrigant bio en ASA à Aren : visite sur le thème de l'irrigation Retour au gîte pour repas et nuitée.
07/09/23	09.00 visite avec l' Institution Patrimoniale du Haut Béarn sur le thème de la qualité de l'eau dans les estives ; Randonnée sur la journée vers une cabane d'estive, production du fromage, qualité de l'eau, protection de la ressource . Pique-nique tiré du sac à dos. Retour au gîte pour repas et nuitée.
08/09/23	09.00: Mairie de Lescun vallée d'Aspe : thème de l'eau potable et l'assainissement. 11:00 visite de la Pisciculture à Lées Athas . Puis pique-nique ; puis départ vers le lycée pour un retour prévu à 17h00.

Tous les repas et pique-nique sont fournis par le lycée.

Le trousseau à prévoir dès la rentrée est le suivant :

- vêtements pour 4 jours (prévoir des vêtements adaptés à l'extérieur (type vêtement de sport), nous allons faire des visites, marcher en montagne)
- serviette de bain et trousse de toilette
- un sac de couchage
- des chaussures confortables pour marcher
- prévoir des habits en cas de pluie
- une gourde et un gobelet réutilisable.

Merci de communiquer par mail à patrick.laborde@educagri.fr si vous suivez un régime alimentaire particulier ou si vous suivez un traitement médical.

Dans ce cadre, nous demandons une participation financière. En conséquence, nous vous demandons de nous faire parvenir par courrier **les 2 coupons joints complétés et signés.**

Une participation de 50 euros sera à votre charge, elle sera prélevée automatiquement avec la pension.

Le professeur responsable

P. LABORDE

Coupon réponse n°1 BTS GEMEAU 1

à retourner avant la date du voyage d'étude « Etude du Bassin Versant » 2023

Après avoir pris connaissance du projet de voyage d'étude ci-joint,

Je soussigné(e).....

parent de l'élève (pour les élèves mineurs).....

En classe de BTSA GEMEAU 1 autorise mon enfant à participer au voyage d'étude qui aura lieu du 5 au 8 septembre 2023 à Issor en vallée d'Aspe.

L'élève a un régime alimentaire particulier : non oui : préciser lequel :

L'élève a un traitement médical à suivre : non oui : préciser lequel :

Signature du représentant légal :



EPLEFPA des Landes
2915 route des Barthes
40180 Oeyreluy
tél 05 58 98 70 33
fax 05 58 98 75 22



Consignes de sécurité à respecter pendant les voyages d'études

A l'attention des étudiants

Le groupe d'étudiants est sous la responsabilité des enseignants dont les noms figurent ci-dessous :

Laborde Patrick 06 84 69 51 16
Bourhis Laurent 06 89 72 87 34
Doyhenard Julie 06 15 03 59 47
Delpech Sabine 06 40 22 09 44

Durant toutes les activités de groupe :

Ou pédagogiques et sportives, mais aussi et surtout durant les phases de vie collective (période de temps libre, sur lieu d'hébergement et lors de nuitées).

- Respecter scrupuleusement les consignes données par l'encadrement.

En cas de problème : incident ou accident

- Prévenir aussitôt le responsable du groupe.

Ayez un comportement responsable et citoyen :

- Respectez les personnes
 - Chapitre 3 du Règlement Intérieur : les droits et obligations des élèves/étudiants
Article 2 – Le respect d'autrui et du cadre de vie

- Respectez les objets et locaux
 - Chapitre 2 du Règlement Intérieur : les règles de vie dans le lycée
Article 1 - Usage des matériels, des locaux scolaires et périscolaires

→ Pas de consommation d'alcool ni de drogue etc

- Chapitre 2 du Règlement Intérieur : les règles de vie dans le lycée
b- Consignes et recommandations pour l'usage et l'utilisation des biens.
10 - La sécurité et l'hygiène dans le lycée

Durant les phases de vie collective, il est interdit

- De quitter le lieu d'hébergement sans autorisation expresse de l'encadrement,
- D'enfreindre les consignes données par l'encadrement ainsi que les règles de vie du lieu d'hébergement.

Dispositif de secours

Article 1 : Toutes les personnes participant au séjour doivent être en possession de leur carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Article 2 : Tout étudiant sous traitement médical aura au préalable informé les accompagnateurs de sa situation ainsi que de son traitement médical. Dans la mesure du possible joindre des documents médicaux si nécessaire et notamment la carte de groupe sanguin.

Article 3 : Il est mis à la disposition du groupe une trousse à pharmacie pour les soins "courants".

Article 4 : En cas de besoin les étudiants doivent conserver en permanence sur eux la "liste des numéros téléphoniques utiles" jointe.

Numéros de téléphone utiles :

Laborde Patrick 06 84 69 51 16

Premiers secours / urgences : 15

Lycée Hector-Serres standard :..... 05 58 98 70 33

Portable de permanence direction du lycée : 06 88 16 61 40

Coupon réponse n°2 BTS GEMEAU 1

à retourner avant la date du voyage d'étude « Etude du Bassin Versant » 2023

Je soussigné(e).....

étudiant(e) en classe de déclare avoir pris connaissance du règlement des mesures préventives en vue du voyage d'étude du 5 au 8 septembre 2023 à Issor en vallée d'Aspe et en accepte les modalités.

Fait à : le :

Signature de l'étudiant



LEGTA Hector Serres
2915 Route des Barthes
40180 Oeyreluy

tél. 05 58 98 70 33 / fax 05 58 98 75 22 - <https://agricampus40.fr/>



Rentrée des étudiants de BTSA 2023-2024		A lire très attentivement
(sous réserve du maintien des conditions sanitaires normales)		
	Dates et heures de rentrée	Début des activités
BTSA ACSE/ACD 1^{ère} année	Lundi 4 septembre 2023 13h30 : Accueil des étudiants internes et installation à l'internat 14h00 : Accueil des étudiants par la Direction et le professeur principal en salle de classe	14h30 : accueil avec les Professeurs principaux (Ph. Desbons et M. Usandisaga) en salle de classe pour visite de
BTSA GEMEAU 1^{ère} année	Lundi 4 septembre 2023 9h30: Accueil des étudiants par les enseignants 13h30 : Accueil des étudiants internes et installation à l'internat 14h00 : Accueil des étudiants par la Direction en salle de classe.	14h30 : accueil avec le Professeur principal (P. Laborde).
BTSA ACSE BTSA ACD (ex APV) 2^{ème} année	Lundi 11 septembre 2023 9h45 : Accueil des étudiants internes et installation à l'internat 10h15 : Accueil des étudiants par la Direction et le professeur principal en salle de classe	10h45 : accueil avec les Professeurs principaux (H. Carrère et S. Guichard) en salle de classe.
BTSA GEMEAU 2^{ème} année	Lundi 18 septembre 2023 9h15 : Accueil des étudiants internes et installation à l'internat 9h45 : Accueil des étudiants par la Direction et le professeur principal en salle de classe.	10h15 : accueil avec le Professeur principal (S. Verdier-Delpech).

Pour tous les étudiants :

- une calculatrice graphique – 1 gourde + 1 gobelet réutilisable, pour tous les voyages scolaires.

Pour les étudiants de BTS GEMEAU et BTS ACD (ex APV) :

- une blouse à manches longues en coton pour les T.P. en laboratoire.

Pour les étudiants de BTS ACSE et BTS ACD (ex APV) :

- 1 paire de chaussures de sécurité, une combinaison de travail, une paire de bottes et une tenue de pluie.
- uniquement pour le BTS ACD (ex APV) : double décimètre (20m) et un mètre, loupe de botaniste, un cutter.

Pour les étudiants internes :

- oreiller avec enveloppe,
- nécessaire pour literie en 90 (draps, couette ou couverture). Pour des raisons d'hygiène, les sacs de couchage ne sont pas acceptés. Chaque lit de la résidence étudiante est équipé d'une alaise.

Frais de Pension 2023-2024 (sous réserve de modification au 01/01/2024)

Résidence étudiante :

Interne : 1700,02 €/an

Forfait week-end : 210,00 €/an

Forfait «dimanche soir» : 75,00 €/an

½ pensionnaire : 520,97 €/an

Supports pédagogiques : 85,00 €/an
(photocopies)

Frais de courrier et d'affranchissement : .9,00 €/an

sans restauration le week-end



Informations sur le transport scolaire

Renseignements et inscriptions sur le site :

Les élèves résidant sur l'une des communes du Grand Dax :

<https://trans-landes.fr> rubrique transport scolaire

Pour les élèves résidant hors du territoire du Grand Dax :

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>

Transport scolaire tous les jours (du lundi au vendredi) depuis Dax 2 arrêts : Gare routière de Dax et Lycée de Borda), un aller-retour par jour.

Calendrier des vacances scolaires 2023-2024 (Académie de la zone A)

	Fin des cours	Reprise des cours
Toussaint	Vendredi 20 octobre 2023	Lundi 6 novembre 2023
Noël	Vendredi 22 décembre 2023	Lundi 8 janvier 2024
Hiver	Vendredi 16 février 2024	Lundi 4 mars 2024
Printemps	Vendredi 12 avril 2024	Lundi 29 avril 2024
Vacances d'été	fin des cours le vendredi 5 juillet 2024	

Jours fériés en dehors des vacances scolaires

- Lundi 1^{er} avril (Lundi de Pâques)
- Mercredi 1^{er} mai (Fête du travail)
- Mercredi 8 mai (Victoire 1945)
- Jeudi 9 mai (Ascension) reprise des cours le lundi 13 mai 2024
- Lundi 20 mai (Pentecôte)

Fermeture administrative de l'établissement

- Vacances de Noël : fermeture de l'établissement du mardi 26 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024 inclus
- Pont de l'Ascension : vendredi 10 mai 2024 vaqué
- Été : fermeture de l'établissement du vendredi 26 juillet au vendredi 16 août 2024.



LEGTA Hector Serres -
2915 Route des Barthes -
40180 Oeyreluy

tél. 05 58 98 70 33
Mél : legta.dax @educagri.fr

-<https://agricampus40.fr/>

Vous êtes inscrit en BTS GEMEAU, formation que vous allez suivre de Septembre 2023 à Juin 2025.

Un module primordial de cette formation est le **stage en entreprise**, que vous effectuerez au cours de ces 2 ans, en deux périodes pour un total de 15 semaines.

Le lieu du stage principal est une **entreprise ou collectivité du domaine de l'eau**.

C'est pourquoi nous vous donnons ces quelques indications qui vous permettront de réfléchir, voire rechercher dès maintenant le lieu support pour ce stage.

La recherche de stage sera encadrée et suivie par les professeurs dès la rentrée de septembre : rédaction de la lettre de motivation et du CV, adaptés au BTS GEMEAU, choix des entreprises, relances.

Objectifs du stage :

Les périodes de stages doivent permettre à l'étudiant :

- de réaliser un diagnostic partiel ou une expertise spécifique d'un aménagement hydraulique;
- d'aborder un maximum de situations professionnelles significatives du métier de technicien(ne) GEMEAU. Par exemple, élaborer un projet d'équipement, faire le diagnostic technico-économique d'un aménagement, étudier des solutions techniques, étudier le coût des travaux, suivre d'un chantier, réaliser des maintenances, communiquer en situations professionnelles, etc.

Concrètement, ces compétences seront évaluées à travers l'épreuve terminale E7-1 (coefficient 7), dont le principe est :

- la rédaction d'un rapport de 15 pages maximum, annexes éventuelles comprises, réalisé à partir du stage en milieu professionnel en relation avec une situation professionnelle vécue directement par l'étudiant(e). Dans ce rapport, le candidat présente les points essentiels d'une étude personnelle conduite sur un aménagement hydraulique complétée par une analyse critique synthétique et des propositions.
- La rédaction d'un portfolio de trois fiches d'au maximum 2 pages chacune, relatant trois autres situations professionnelles que le candidat estime pertinentes
- la présentation orale de cette étude, face à un jury, en épreuve terminale, d'une durée de 30 minutes (10 minutes de présentation et 20 minutes de questions)

Contraintes de stage :

Ce stage doit représenter une durée totale de 15 semaines

Les périodes de stage sont imposées :

- 13 semaines du 3 juin 2024 au 13 septembre 2024 (avec 2 semaines de congés en juillet ou août)
- 2 semaines du 9 au 20 décembre 2024

Le stage peut se dérouler dans 2 entreprises différentes avec un période d'au moins 8 semaines dans la même pour pouvoir être le support du rapport de stage.

Le stage peut se dérouler à l'étranger.

L'entreprise d'accueil :

Il faut privilégier la proximité d'un lieu d'hébergement (domicile des parents ou de la famille, ville disposant de résidences universitaires gérées par le CROUS) et s'assurer de la faculté de déplacement de l'étudiant(e). Le permis de conduire est indispensable pour ce stage, souvent demandé comme critère de sélection.

Les acteurs de l'eau susceptibles d'accueillir un(e) stagiaire sont variés et variables selon les régions :

- ✓ **les entreprises prestataires privées :**
 - ✓ les opérateurs : ils assurent le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement (SUEZ, VEOLIA, SAUR, AGUR, SOGEDO, LAGUN...)
 - ✓ les entreprises de travaux publics : COLAS, SNATP,
 - ✓ les fournisseurs de matériels : pompe (KSB, XYLEM, CAPRARI), irrigation (OTECH, SOVERDI, MPA), traitement de l'eau (PROMINENT, AQUATIRIS)
 - ✓ les industriels en lien avec l'épuration des eaux : papeterie (Rayonier (ex TEMBEC) , SMURFIT..) , effluent viticoles (PAETZOLD), agroalimentaires (BONDUELLE, LABEYRIE, Fromagerie des Chaumes)
- ✓ **les collectivités territoriales**
 - ✓ les syndicats qui assurent une ou plusieurs compétences eau, assainissement ou GEMAPI : par exemple
 - ✓ EMMA : syndicat de l'eau Marensin Adour Maremne Adour (40)
 - ✓ SEAPAN : service d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (64)
 - ✓ SYDEC : syndicat d'équipement des communes des landes (40)
 - ✓ EAU 17 : eau et assainissement de Charente Maritime (17)
 - ✓ EAUX40 : syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan (40-64)
 - ✓ les communautés de communes ou d'agglomération
 - ✓ Eau de l'Agglo : service public de l'eau de l'agglomération du grand Dax
 - ✓ CAPB : communauté d'Agglomération du Pays Basque
 - ✓ les communes en régie : Régie des eaux d'Oloron, Régie de l'eau de Mont-de-Marsan, Labenne Eau Assainissement,..
 - ✓ les gestionnaires de bassin hydrographique : CACG (65), CNR (compagnie nationale du Rhone)
- ✓ **Les bureaux d'études** : ils réalisent des prestations intellectuelles d'études scientifiques et /ou techniques pour le compte de différents clients. Par exemple : 2AE, ALTEREO, SAFEGE, ARTELIA, EPURATEC Cabinet Merlin, SCE, ETEN environnement, SETMO.
- ✓ Les organismes d'état : (susceptibles de prendre des stagiaires)
 - ✓ Conseil Départemental avec différentes services d'assistance techniques
 - ✓ DDTM : service de la Police de l'eau

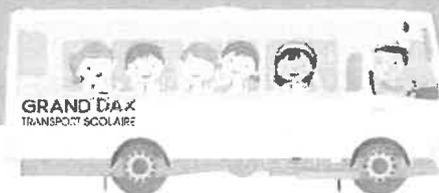
Offres de stage :

Le Lycée reçoit des offres de stage tout au long de l'année et les propose aux étudiants.

Les coordonnateurs de la formation

Patrick LABORDE et Sabine VERDIER DELPECH

INSCRIPTIONS AU TRANSPORT SCOLAIRE 2023 / 2024



Qui est concerné ?

Tous les élèves scolarisés dans le secondaire ou les RPI ont obligation de s'inscrire au transport scolaire. Y compris les élèves empruntant le transport urbain COURALIN et/ou COURALIN +.

Où s'inscrire ?

- Les élèves résidant sur l'une des communes du Grand Dax doivent s'inscrire sur le site de Trans-Landes <https://www.trans-landes.fr> rubrique transport scolaire
- Les élèves résidant hors du territoire du Grand Dax doivent s'inscrire sur le site de la région <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> rubrique transport scolaire



Quand et comment s'inscrire ?

Pour les élèves résidant sur le territoire du Grand Dax :

- Les inscriptions ouvrent le 1^{er} juin 2023
- Les frais de dossiers sont offerts jusqu'au 20 juillet 2023 inclus. Au-delà de cette date, 15€ de frais de dossier seront facturés.
- Le logiciel d'inscription au transport scolaire est accessible depuis un ordinateur ou un smartphone
- Les familles ne disposant pas d'un accès internet doivent se rapprocher de l'espace France services en contactant le 05 47 55 80 00

Pour les élèves résidant en dehors du territoire du Grand Dax

- Vérifier les conditions d'inscription sur le site de la région <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription> ou par téléphone au 09 70 870 870 (appel non surtaxé)

Quel coût ?

- Pour les élèves ayant droit, le transport est pris en charge par le Grand Dax ou le département, suivant la situation. Attention ! Les frais de dossier pour les inscriptions au-delà du 20 juillet restent à la charge des familles
- Pour les élèves non ayant droit (apprentis ou post bac + 18 ans), l'abonnement au transport scolaire sera facturé 30 €/an (sous réserve de places disponibles dans les cars scolaires). Attention ! Les frais de dossier pour les inscriptions au-delà du 20 juillet sont en supplément.

Titre de transport

Chaque élève doit être muni d'une carte Modalis ou Passerelle et valider son titre de transport à chaque montée dans le car scolaire ou le bus Couralin.

- Les élèves déjà en possession d'une carte Modalis ou Passerelle doivent renseigner son numéro lors de l'inscription. Le titre de transport sera rechargé à distance sur la carte avant la rentrée.
- Les élèves ne disposant pas encore de carte de transport, recevront une carte Modalis avec le titre de transport à leur domicile.
- Les élèves qui ont perdu ou jeté leur carte Passerelle ou Modalis doivent OBLIGATOIREMENT demander un duplicata qui sera facturé 10 €.

Où se renseigner ?

- Par mail : transport.scolaire@grand-dax.fr
- Par téléphone : 05 58 56 87 51

GRAND DAX
TRANSPORT SCOLAIRE

Trans-Landes
Société publique locale de

MOYENS de RÈGLEMENT

à votre disposition

Les familles peuvent régler la demi-pension, l'internat et les frais divers de leur enfant, à leur convenance, par différents moyens mis à leur disposition.

Les règlements peuvent s'effectuer :

1. **En numéraire**, directement à l'Agence Comptable au LEGTA Hector Serres à Oeyreluy (bureau ouvert de 9h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi).
2. **Par virement** :

Titulaire du compte	M. l'Agent comptable de l'EPLEFPA des Landes		
Domiciliation	Trésor Public de Mont-de-Marsan		
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
10071	40000	00001000124	35
IBAN		BIC	
FR76 1007 1400 0000 0010 0012 435		TRPUFRP1	

3. Par **chèque bancaire ou postal**, libellé à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'EPLEFPA des Landes et à envoyer à l'adresse suivante :

Agence Comptable de l'EPLEFPA des Landes
LEGTA Hector Serres
2915 route des Barthes
40180 OEYRELUY

4. Par **prélèvement automatique** sur leur compte bancaire ou postal. **Date butoir le 30 septembre.**

Ces prélèvements s'effectueront, à leur convenance, soit en :

- 9 règlements (prélèvement mensuel d'octobre à juin),
- 3 règlements (prélèvement trimestriel en décembre, mars et juin).

Pour satisfaire aux règlements de la profession bancaire, je vous invite à renseigner, signer et retourner l'imprimé « Mandat de prélèvement », **accompagné d'un RIB ou RIP** à l'adresse ci-dessus.

Afin d'éviter tout incident de paiement, veillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné aux dates de prélèvement prévues par l'échéancier qui vous sera transmis ultérieurement.

NB : cet échéancier sera annulé après 1 rejet. Les sommes rejetées resteront exigibles et payables par tout autre moyen de paiement.



agricampus40.fr

EPLEFPA des Landes
2915 Route des Barthes 40180 Oeyreluy

Dax tél 05 58 98 70 33 legta.dax@educagri.fr
Mugron tél 05 58 97 70 63 lpa.mugron@educagri.fr
Sabres tel 05 58 04 41 80 lpa.sabres@educagri.fr



Fiche ELEVE/ETUDIANT de renseignements
'intendance et comptable'

à joindre obligatoirement au dossier d'inscription - Année scolaire : 2023/2024

NOM : Prénom : Classe :

Né(e) le : à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Elève Téléphone : Mail :

Parents Téléphone : Mail :

Régime : Interne Externe Demi-pensionnaire 5 jours

Avez-vous déposé une demande de Bourses : oui non

Situation familiale : mariés séparés divorcés veuf (veuve) Vie Maritale célibataire PACS

Table with 4 columns: Père, Mère, Tuteur - Tutrice and rows for NOM - Prénom, Profession, N° sécurité sociale, Date et lieu de naissance, Employeur (Nom, Adresse, Téléphone).

Attestation d'engagement

Je soussigné(e), responsable financier de l'élève/étudiant : Classe :

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat et de la restauration scolaire de l'établissement.
- autorise l'utilisation des bourses nationales éventuelles en compensation des frais d'internat, divers, de restauration scolaire.
- m'engage à payer la pension (internat - demi pension), frais divers, pendant toute la durée de la scolarité, conformément au tarif en vigueur.
A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que ce recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire ou postal à grafer à ce document

Fait à : le Signature du ou des responsables

ALESAD

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Dax

Sorties

Patinoire - Bowling - Spectacles
à l'Atrium de Dax - Cinéma
...organisées avec vous



Soirées

Fête de Noël - Karaoké
Carnaval - Tournois
Projections - Bal de fin d'année

Ateliers

Jeux - Vidéo - Arts Plastiques - Photo
Musique - Théâtre d'impro - Dessin
Cuisine...
mis en place selon vos envies.

Animation du foyer
Gestion du bar

AS Activités Sportives et UNSS



Animation sur site

Selon les choix des élèves et étudiants
nous proposons des sessions d'activités
variées. Comme du crossfit, du volley, de
l'ultimate, accès à la salle de musculation..

Bulletin d'adhésion

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Dax

Association Sportive

- **L'ALESAD** est une association gérée par les élèves volontaires pour animer la vie du site par la mise en place d'ateliers, de sorties, de concerts, de soirées au foyer ou à l'amphithéâtre, et la tenue d'un bar. Les sorties payantes sont prises en charge par l'association à hauteur de 50 % maximum.
- **L'AS** (Association Sportive) gère les activités sportives et le championnat UNSS pour les activités choisies par les élèves.

Pour adhérer, joindre au dossier d'inscription, ce bulletin accompagné d'un chèque.

Elle est fixée à (cocher la ou les cases qui vous intéresse) :

/// **16 €** pour l'adhésion à l'ALESAD → *Règlement par chèque à l'ordre de l'ALESAD*

/// **16 €** pour l'adhésion à l'AS → *Règlement par chèque à l'ordre de l'AS*

/// **28 €** pour l'adhésion aux 2 associations → *Règlement par chèque à l'ordre d' 1 des 2 associations*

NOM : **Prénom :**

Classe :



LEGTA Hector Serres
Service Santé ■ 05 58 98 79 15
2915 route des Barthes – 40180 OEYRELUY
 Téléphone : 05.58.98.70.33 Télécopie : 05.58.98.75.22

Année scolaire 2023/2024 FICHE d'URGENCE

Document non confidentiel valable dans l'enceinte de l'établissement de formation ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : _____ Prénom : _____
 Classe : _____ Régime : Int. ½ pens. Ext.
 Date de Naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Sexe : M F Numéro de portable de l'élève : _____ / _____ / _____
 Email : _____ @ _____

Personnes à prévenir : cocher le ou les représentants légaux

Parent 1 <input type="checkbox"/>	Parent 2 <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/> (préciser).....
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Tel domicile : _____	Tel domicile : _____	Tel domicile : _____
Tel travail : _____	Tel travail : _____	Tel travail : _____
Portable : _____	Portable : _____	Portable : _____
Email : _____	Email : _____	Email : _____

Adresse de l'apprenant **SEULEMENT** si différente des représentants légaux :

Observations que vous jugez utiles de signaler aux services d'urgences (maladies, allergies, traitements, précautions particulières...)

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

Date du dernier rappel vaccination antitétanique (DTP, Revaxis, Boustrix) :

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'apprenant accidenté ou malade vers le centre de soins le plus adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence dans le cas d'une impotence fonctionnelle. Dans tous les cas l'apprenant mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

Date et signature

Le dossier santé comprend :

- **La fiche d'urgence**
- **La fiche de Santé** (à remettre sous pli confidentiel) : elle est obligatoire pour la détention de produits pharmaceutiques de façon temporaire ou annuelle. Si un traitement est mis en place au cours de l'année scolaire, il conviendra d'en informer l'infirmière.
- **Le statut vaccinal** : fournir une photocopie des pages correspondantes du carnet de santé ou une attestation du médecin traitant.
- **Tout document concernant un suivi médical particulier** : compte-rendu médical, radiographies, traitement médical, suivi médical régulier (clinique ou psychologique), bilan orthophonique...dispense sportive....

Par mesure de sécurité, les apprenants ne sont pas autorisés à détenir de produits pharmaceutiques, au sein de l'établissement scolaire. Ils doivent être remis à l'infirmière pour un traitement ponctuel et/ou permanent.

Mme/M..... atteste(nt) que toutes les informations fournies sont correctes et s'engage(nt) à informer l'établissement de tout changement et s'engage(nt) à ce que leur enfant respecte le règlement intérieur.

Date et signature
Des parents

Date et signature
de l'apprenant



FICHE DE SANTE

Année scolaire 2023/2024

Nom et prénom de l'apprenant :

Classe :

Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux :

Allergies (précisez) :

Handicap : Si votre enfant présente une déficience (auditive, visuelle...), une difficulté d'apprentissage (dyslexie...) ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période, veuillez préciser le type de handicap, le traitement suivi et/ou les aménagements à mettre en place :

Traitement(s) :

Les traitements doivent être impérativement remis à l'infirmière avec obligatoirement un duplicata de l'ordonnance.

Votre enfant a-t-il bénéficié au cours de sa scolarité d'un :

- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation)
- PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)
- Aménagements d'épreuves

Veillez fournir tous les documents (certificat médical, ordonnance et une copie des dossiers).